

INFO-PARENTS

Année 2020-2021 (n°8) 26 février 2021



Dates à retenir

Semaine de relâche : 1^{er} au 5 mars Retour à l'école le 8 mars !

Inscription annuelle 2021-2022:
Date-limite 8 mars

Photo pour les élèves finissants :9 mars en matinée

Journée pédagogique : Vendredi 26 mars

Bonjour chers parents,

Mot de la direction

La semaine de relâche se déroulera du 1^{er} au 5 mars prochain. Je vous souhaite de savourer ces quelques jours en famille afin de faire le plein d'énergie et de profiter pleinement des plaisirs d'hiver! Veuillez noter que le service de garde sera fermé pendant cette période.

Circulation autour de l'école

Évitons les accidents... Respectons les consignes !



Une surveillance policière accrue est effectuée depuis les derniers jours et des constats d'infraction pourraient être émis.

RAPPEL DES CONSIGNES:

Le stationnement est réservé <u>exclusivement</u> au personnel de l'école, détenteurs d'une vignette.

AUCUN débarquement ne peut se faire dans le stationnement.

Les deux espaces réservés aux visiteurs NE SONT PAS des débarcadères.

Seulement les autobus ont accès au débarcadère d'autobus.

Tout débarquement des enfants doit se faire sur la rue Généreux ou Joseph Demontigny.

Vous ne pouvez pas stationner à moins de 5 mètres de la traverse de piétons.

SVP, respectez ces consignes, et ce, pour la sécurité de TOUS!

Carnaval

Le 25 février dernier, les élèves de l'école se sont amusés lors du grand carnaval d'hiver.

Plusieurs activités ont fait la joie des élèves comme l'atelier de danse, la course de Méga pelle et Méga ski, la souque à la corde, le parachute, les trottinettes de neige et les glissades.

Les élèves ont fait preuve d'entraide et de patience tout au long de l'activité. De plus, ils ont savouré un chocolat chaud pour se réchauffer et terminer l'activité en beauté.

Merci à M. Barbeau pour l'organisation et la coordination de cette belle activité!





Inscription annuelle 2021-2022

L'inscription en ligne pour l'année 2021-2022 est maintenant disponible sur Mozaïk Parents. Seul le répondant identifié à l'adresse principale (MEES) peut compléter l'inscription.

Vous pourrez confirmer l'inscription de votre enfant en ligne ainsi que l'inscription au service de garde, et ce, jusqu'au 8 mars 2021.

Vous avez reçu le 16 février dernier, un document qui illustre les différentes étapes ainsi que le lien pour accéder à l'inscription en ligne 2021-2022. Les parents qui utilisent présentement le portail parent doivent utiliser le même identifiant et le même mot de passe pour accéder à l'inscription en ligne.

La fiche d'inscription papier sera acheminée aux répondants qui ne procéderont pas à l'inscription en ligne.

N'hésitez pas à communiquer avec le secrétariat de l'école au besoin.